



COMMUNE DE LE PORGE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR	20
CONTRE	0
ABSTENTION	0

DELIBERATION N°25 – 23

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 BUDGET « CAMPING »

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril, le Conseil Municipal de la Commune du Porge, dûment convoqué le 10 avril 2025, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Madame Sophie BRANA, Maire.

Présents (16) : Sophie BRANA, Didier DEYRES, Anne-Sophie ORLIANGES, Philippe PAQUIS, Sylvain LAMOTHE, Lucia MARTA, David FAURE, Nicolas FERET, Michel LAPEYRE, Marie-José LOPES NIEBORG, Olivier MOURELON, Yohann PECHE, Constance SCHULLER, Martial ZANINETTI, Corine SEGUIN, Elise MOURA

Pouvoirs (4) :

Pierre HARROUARD..... pouvoir à Elise MOURA.
Sonia MEYRE pouvoir à Martial ZANINETTI
Guillaume BOUSBIBpouvoir à Sophie BRANA
Laure IVASKEVICIUS pouvoir à Sylvain LAMOTHE

Absents (2) :. Vanessa LABORIE SALESSE, Ingrid CONNESSON

Excusés (1) : Christine GARRIDO

Nombre de Conseillers en Exercice : 23

Secrétaire de séance : Didier DEYRES.

RAPPORTEUR : David FAURE

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, en référence au compte administratif 2024, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, et l'état des restes à réaliser ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

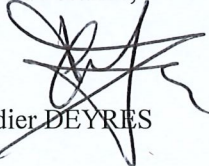
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- 1 ° **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2 ° **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3 ° **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

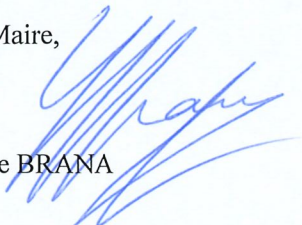
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre seront les signatures.

Le secrétaire de séance,


Didier DEYRES



La Maire,


Sophie BRANA

La Maire,

. certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, qui sera affiché au siège de la collectivité.
. informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.